

Maroc : 3 194 cas d'intoxications médicamenteuses en 2014

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-03-29 23:27:11 - Vu sur pharmacie.ma

Le récent rapport du centre antipoison et de pharmacovigilance du Maroc (CAPM) souligne une hausse de 24,24% des cas d'intoxications déclarées par rapport à l'année 2013. Il a reçu 13 338 cas d'intoxication au cours de l'année 2014.

84,35% des cas sont survenus dans des circonstances accidentelles, notamment par consommation d'aliments, par erreurs thérapeutiques ou encore à cause d'effets indésirables, alors que 15,65% relèvent d'actes volontaires, entre autres, la toxicomanie, le suicide, l'avortement ou encore l'intention criminelle.

Comme chaque année, le CAPM, à la suite de l'étude des cas d'intoxication déclarés, lance une alerte sur les produits concernés. Pour 2014, les signaux d'alerte validés concernent plusieurs produits dont le chardon à glu, l'armoise, daghmous, le henné noir, labaïk (un produit importé d'Indonésie), la cigarette électronique, le crabe et les sirops antitussifs.

Avec 3 194 cas, les intoxications médicamenteuses représentent 24,46% de l'ensemble des intoxications. Le CAPM note qu'elles sont en hausse constante depuis 1980 et sont à l'origine de 9 décès en 2014. Ces intoxications sont particulièrement dues aux médicaments pour le système nerveux (44,5%), suivis de ceux destinés à soigner le système génito-urinaire (10%) et de ceux du système respiratoire (9,2%). On retiendra aussi que 33% des cas relèvent du suicide, donc sont volontaires. Selon le CAPM, les adultes sont les plus touchés (39,3%). Les bébés commençant à marcher sont en deuxième position (29,7%). Les intoxications surviennent principalement en milieu urbain (92%) et dans les domiciles (97%).